

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 11/03/2022

Dossier complet le : 11/03/2022

N° d'enregistrement : 2022-0511

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'un éco-parc d'Entreprises sur la commune de DUCOS en Martinique

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société CARRERE

Nom, prénom et qualité de la personne

Guillaume GALLET DE SAINT-AURIN

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8	7	8	1	5	7	6	6	8				
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--

Forme juridique Société à responsabilité limitée

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup>	Terrain d'assiette (correspondant à la superficie de la parcelle cadastrale): 4 ha Surface plancher créée : 26 362,01 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un éco-parc d'entreprises et d'artisanat sur le site CARRERE BAC à Ducos.

Il s'agit de la construction de 5 bâtiments sur 3 niveaux (RDC, R+1 et R+2) abritant diverses activités: des commerces, des bureaux, des services, de la restauration et des activités de santé.

A noter que de nombreuses places de stationnement ainsi qu'un parking silo permettront d'accéder au site.

Une description détaillée du projet est proposée en annexe 4a "présentation du projet".

Un plan masse, une vue axonométrique du projet, un plan des espaces destinés au stationnement et des plans d'insertion paysagère sont disponibles en annexe 4b "plans du projet".

Aujourd'hui le site est partiellement occupé par une entreprise de location de véhicules. Cette activité ne sera pas reconduite et ne nécessite pas de démolition de bâti. En effet, seul des parkings sont présents sur la parcelle à aménager. Voir annexe 6 "situation actuelle du site".

#### 4.2 Objectifs du projet

- Diversifier les activités et les services proposés à la population locale
- Dynamiser les activités socio-économiques
- Création d'emplois
- Intégration du projet dans son environnement: la conception du projet est optimisée pour l'intégrer au mieux dans son environnement et notamment pour préserver la faune et la flore et valoriser l'interface avec la rivière Caleçon (prise en compte des crues centennales) (voir annexe 7 p. 6).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Obtention du permis de construire: automne 2022
- Travaux: 2023
  - . Période de préparation (Lots Gros Oeuvre et charpente métallique): 6 semaine de fin décembre 2022 et début février 2023
  - . Travaux de terrassement et préparation de la plateforme : janvier 2023 (en période hivernale de manière à minimiser les impacts potentiels sur l'avifaune et les odonates)
  - . Gros-oeuvre - Charpente métallique - clôt couvert: 9 mois de début février à mi octobre 2023
  - . VRD: 8 mois de fin août 2023 à fin mars 2024
  - . CET: 14 mois de début mars 2023 à fin mars 2024
  - . CES: 7 mois de mi septembre 2023 à fin mars 2024
- Livraison : Début du 2e trimestre 2024

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'écoparc sera composé de 5 bâtiments abritant diverses activités ainsi qu'un parking silo:

- Bâtiment 1: des commerces, un cabinet médical, des bureaux et de la restauration
- Bâtiment 2: une boulangerie, un opticien, une pharmacie, des bureaux et de la restauration
- Bâtiment 3: des commerces, des bureaux et des activités de loisir
- Bâtiment 4: une crèche
- Bâtiment 5: des commerces, des bureaux et de la restauration

Des secteurs dans ces bâtiments sont utilisés comme surfaces de réserves pour un développement ultérieur.

7 poches de stationnement (dont un parking silo de 445 places) complètent l'offre représentant un total de 775 places.

Une description détaillée du projet est proposée en annexe 4a "présentation du projet".

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet fera l'objet d'une demande de permis de construire au titre des dispositions en vigueur du Code de l'urbanisme. Un dossier d'incidences au titre de la "loi sur l'eau" en procédure de déclaration est en cours de réalisation (rubriques visées: 2150, 3220).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface plancher créée	26 362,01 m <sup>2</sup>
Nombre de places de stationnement créées	775 places dont 445 places dans le parking silo

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Ducos en Martinique  
Site Carrere Bac

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 60° 58' 57" O Lat. 14° 35' 30" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Commune de Ducos

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé à environ 5,8 km au Nord-Ouest de la ZNIEFF n°0017 "Bois La Charles"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé à environ 5,8 km au Nord-Ouest de l'arrêté de protection de biotope FR3800732 "Bois La Charles"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ducos est une commune du littoral de la Mer des Caraïbes. Le terrain se situe à plus de 3 km du rivage le plus proche.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé à environ 1,5 km au Nord-Est du parc naturel régional de Martinique.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Ducos n'est concerné par aucun Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) mais un plan d'exposition au bruit relatif à l'aéroport Aimée Césaire a été approuvé le 19 juillet 2021. Les plans indique que le site du futur éco-village d'entreprises et d'artisanat est concerné par des niveaux sonores en Lden compris entre 55 et 70 dB(A) (zone verte et orange du plan d'exposition au bruit). Dans ces zones, le bruit est qualifié de modéré à fort.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à environ 1,3 km au Nord-Ouest du périmètre de protection de l'église Notre Dame de la Nativité inscrite au patrimoine des monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bureau d'étude "Impact Mer" a réalisé une approche faunistique et floristique des terrains du site. Un écologue s'est rendu sur site en décembre 2021. Selon le bureau d'étude, le secteur ne relève pas des critères caractéristiques permettant de délimiter une zone humide malgré localement la présence d'espèces végétales typiques de ces zones. Le rapport d'étude est disponible en intégralité en annexe 7. La cartographie des habitats est présentée en figure 8 page 13 de ce rapport.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le PPRN de la Martinique pour les risques inondation, mouvements de terrain et sismiques.  Le PPRN a été approuvé le 18/11/2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé à environ 100 m au Nord-Ouest du site n°MAR97200221 référencé dans la base de données BASIAS du BRGM. Il s'agit de la station essence TOTAL en activité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ressources en eau disponibles pour la production d'eau potable se concentrent dans la partie Nord de l'île. La commune de Ducos n'est pas concernée par les captages d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet en Martinique.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments seront alimentés en eau potable à partir du réseau public. Compte tenu des activités envisagées au sein des futurs bâtiments (services, bureaux, restauration, etc.), les besoins en eau seront limités à des usages de type domestique.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales drainées sur la partie aménagée seront collectées par des noues et des canalisations enterrées jusqu'à un bassin de rétention. Dans ce bassin, les eaux seront stockées et régulées avant d'être rejetées dans la rivière Caleçon. Le dimensionnement s'est basé sur une pluie de retour 10 ans. Le débit de fuite retenu correspond au débit naturel actuellement observé. Le volume de stockage correspondant a été estimé à environ 400 m3. Une note sur les incidences hydrauliques (inondation et eaux pluviales) a été réalisée par le bureau d'étude Guez Caraïbes. Le rapport est disponible dans son intégralité en annexe 8.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les faibles excédents de matériaux (environ 5000 m3) proviendront des terrassements nécessaires à la réalisation des bâtiments et des parkings. Les matériaux extraits, terre végétale en particulier, seront stockés de manière à être réutilisés sur le chantier, recyclés sur d'autres chantiers ou dans des filières locales de valorisation ou évacués par des organismes agréés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport de matériaux classiques de construction. A noter qu'il est favorisé l'emploi de matériaux biosourcés produits localement (isolation à base de déchets de canne à sucre) mais également l'emploi de matériaux recyclés pour le remblaiement des réseaux enterrés (verre pilé).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le BE Impact Mer" a réalisé une approche faunistique et floristique des terrains du site fin 2021. Le niveau d'enjeu concernant les habitats et la flore est faible à moyen. Il noter que malgré la faiblesse patrimoniale de la composition floristique du site et afin de favoriser l'habitabilité du site à la faune, plusieurs mesures ont été mises en places: restauration et reboisement des berges de la rivière caleçon avec des espèces locales adaptées afin de recréer la ripisylve, création de haies et de bosquets, création d'un bassin de rétention de rétention d'eaux pluviales naturel et paysager qui aura pour objectif de jouer le rôle d'une vraie "zone humide". (Voir rapport en annexe 7)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet en Martinique.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bien que non classé "Zone Humide", l'inventaire réalisé par Impact Mer fin 2021 a révélé la présence de Poaceae et Cyperaceae que l'on retrouve dans certaines zones humides. Notamment aux abords d'un point d'eau temporaire de 280m2, soit moins de 0,8% de la surface de la parcelle, sur la zone la plus basse du site d'étude. De part sa position topographique c'est sur cette zone basse que le projet cherchera à créer une "zone humide" par la conception d'un bassin de rétention des eaux pluviales végétalisé de manière à favoriser la restauration et le développement de l'écosystème local.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisée sur une parcelle de 4 ha constituée majoritairement d'une zone herbacée (espace naturel) entretenue régulièrement (environ 20% de la parcelle sont d'ores et déjà occupés par une activité de location de véhicules).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est: - localisé en zone inondable identifiée au PPRI de Ducos. - concerné par un risque faible face aux mouvements de terrain - concerné par un risque sismique fort comme toute la Martinique D'après l'étude menée par le bureau d'étude Guez Caraïbes (Voir Annexe 8, page 14), la conception du projet s'intègre pleinement dans la démarche ERC en évitant l'impact lié à l'imperméabilisation du site sur le risque inondation. La zone d'expansion de crue est maintenue identique à son volume actuel (transparence des remblais en nid d'abeille)"
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires. La zone d'étude est soumise aux risques sanitaires liés à la circulation automobile et aéronautique: présence de la RN5, d'entreprises de location de voiture, de contrôle automobile et de l'aéroport Aimée Césaire. Le projet s'insère dans une zone déjà concernée par des problématiques en lien avec la qualité de l'air.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	" Avec la création d'activités tertiaires, le projet est amené à augmenter le trafic routier aux alentours. Le bureau d'étude Egis a réalisé une étude d'impact sur le trafic disponible en intégralité en annexe 9. Afin de maintenir la fluidité de la circulation (sur site et aux alentours), la création d'un giratoire d'accès au site est intégrée au projet. Ainsi aucune remontée de file ni difficulté de circulation n'est à constater. »
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase chantier devrait générer des émissions sonores temporaires. La société en charge des travaux devra respecter une charte de chantier propre qui préconise un niveau acoustique maximal de 70 dB(A) en limite de chantier. Une sensibilisation des équipes sera réalisée sur l'impact des nuisances sonores vis à vis des riverains. Aujourd'hui le site est déjà concerné par les nuisances sonores liées à l'aéroport et à la circulation des RN 5, 6 et 8 qui ne devraient pas être accentuées par l'activité du site en phase exploitation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, aucune vibration ne pourra être attribuée au projet. Seule la phase travaux, lors du compactage des différentes couches de remblaiement pourront être source temporairement de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est accompagné par la mise en place d'éclairage. La pollution lumineuse (notamment vis à vis de la biodiversité) sera limitée en favorisant notamment des hauteurs faible pour l'éclairage, des températures de couleurs n'excédant pas 3000°K et en préservant les jardins et les milieux naturels (haies) de la lumière.</p> <p>Les émissions lumineuses dans la zone d'étude sont liées à l'éclairage urbain.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Au vu de la destination des bâtiments, la phase exploitation n'engendrera pas d'autres rejets dans l'air que ceux liés à la circulation automobile.</p> <p>En phase travaux, ces rejets dans l'air sont liés à la circulation des engins de chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, la réalisation du projet va engendrer des rejets hydrauliques d'eaux usées liées au fonctionnement des bâtiments. Les eaux usées sont traitées par une station d'épuration des eaux usées (STEP) car le réseau d'assainissement public de l'ESPACE SUD ne permet pas son raccordement.</p> <p>Concernant les eaux pluviales, celles-ci seront régulées et stockées dans un bassin avant d'être rejetées dans la rivière Caleçon.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à produire à des effluents autres que les rejets d'eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux générera des déchets potentiellement polluants (non dangereux, inertes et dangereux). Le chantier "HQE" imposera une charte ainsi qu'un suivi par un bureau d'étude spécialisé de la gestion des déchets. Les déchets seront stockés et traités selon la filière adaptée (mise en place de bacs de rétention étanches pour les déchets polluants et évacuation dès que nécessaire, bordereaux de suivi des déchets, ...).</p> <p>En phase d'exploitation, les déchets seront de type ménager, ils seront triés sur site (mise en place d'un centre de tri) et évacués en filière locale.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction de bâtiments induira l'apparition de nouveaux volumes dans le paysage. Cependant, la zone est déjà concernée par un grand axe routier, la présence à grande proximité de l'aéroport, de plusieurs parkings pour l'activité de location et de contrôle de véhicules. Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine archéologique, un arrêté de levée de contrainte archéologique a été notifié par le Préfet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de l'éco-village d'entreprises et d'artisanat permettra de contribuer au dynamisme de la commune grâce aux activités qui y seront proposées.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale n'est recensé à proximité du site.

Le projet n'est donc pas concerné par la notion d'impacts cumulés.

Quelques projets sont cependant évoqués localement :

- Création d'un "Jarry Martiniquais" (zone industrielle) de l'autre côté de la RN5 à Ducos.
- Il est envisagé des extensions du TCSP et la création de la voie rapide CARRERE (bois rouge) vers UNION (Lamentin) pour désengorger la Martinique.

Ces projets sont envisagés à l'horizon 2027/2028 soit 3 à 4 ans après la réalisation du présent écoparc.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Aspects trafic: L'étude trafic réalisée par Egis a montré des difficultés d'accès à la zone en situation future. Pour faire face à cette contrainte, le projet prévoit la réalisation d'un giratoire permettant de fluidifier le trafic.

Aspects hydrauliques: pour rappel, les eaux de la partie aménagée seront collectées par des noues et des canalisations enterrées jusqu'à un bassin de rétention. Dans ce bassin, les eaux seront régulées et stockées avant d'être rejetées dans la rivière Caleçon. Pour réduire les volumes à gérer, une partie de la surface de voirie sera perméable avec un revêtement engazonné. Face aux risques d'inondation et à la sensibilité du site vis à vis de la présence de la rivière Caleçon en bordure Nord-Ouest du site, il est prévu une surélévation des parkings et des bâtiments afin de préserver la zone d'expansion des crues.

Aspects biodiversité et zones humides: les boisements relictuels et une partie des manguiers présents au sud-est du site sont préservés. Les aires de parking et voiries seront perméables et en grandes parties enherbées. Dans le cadre de l'aménagement paysager, une ligne d'arbre est prévue en périphérie du site ainsi que des bosquets plantés entre les bâtiments mais également au niveau du parking. La maîtrise d'ouvrage a prévu de créer une zone humide végétalisée avec des essences locales au niveau du bassin de rétention des eaux pluviales. La conception de cette zone humide (mare et végétation autochtone typique de ces milieux) formera un habitat pour la faune aquatique et une zone de nourrissage pour les chiroptères et l'avifaune. A noter que la superstructure sera conçue en chantier "sec" (structure métallique) sans béton.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, de par sa nature et sa localisation, n'est pas susceptible de générer des nuisances qui n'aient été envisagées lors de sa conception. Il aura des effets positifs sur le milieu humain, inhérents au programme de l'opération (développement d'activité, proposition de services). A noter également que le projet cherchera à obtenir les certifications NF HQE et/ou BREEAM Bon.

Au regard des informations présentées dans le présent formulaire, nous estimons que le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1: Annexe nominative Annexe 2: Plan de situation au 1/25 000e Annexe 3: Prises de vue rapprochée et éloignée du site Annexe 4a: Présentation du projet Annexe 4b: Plans du projet (plan masse, vue axonométrique du projet, plan des espaces destinés au stationnement et plans d'insertion paysagère) Annexe 5: Plan des abords du projet Annexe 6: Plan de situation actuelle du site (partie à laquelle se rattache l'annexe : chapitre 4.1) Annexe 7: Etude faune/flore menée par Impact Mer en janvier 2022 (partie à laquelle se rattache l'annexe : chapitre 6.1) Annexe 8: Etude hydraulique menée par Guez Caraïbes en janvier 2022 (partie à laquelle se rattache l'annexe: chapitre 6.1) Annexe 9: Etude trafic menée par Egis en mars 2022 (partie à laquelle se rattache l'annexe: chapitre 6.1)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Fort-de-France

le, 08/03/2022

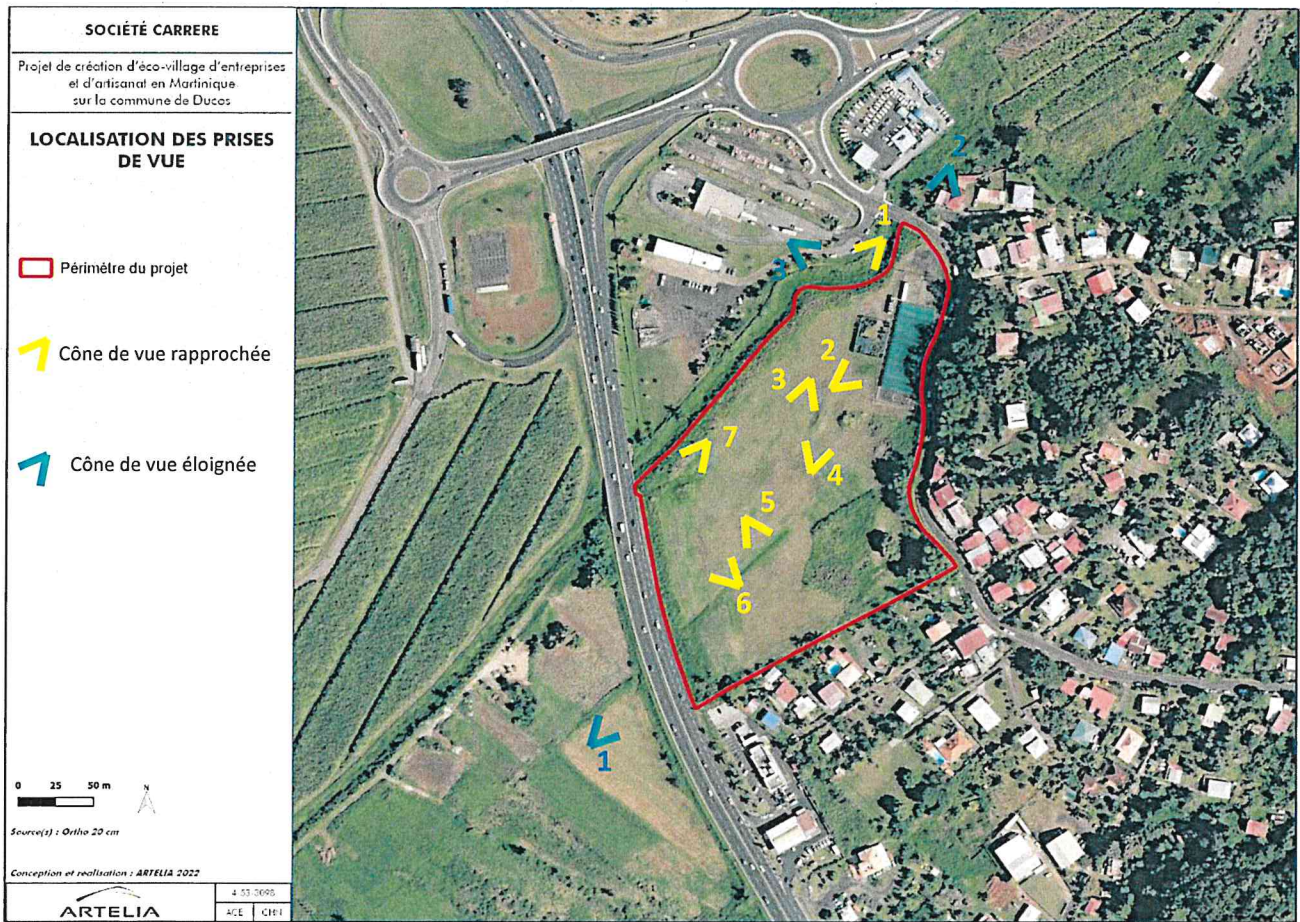
Signature

**CARRERE**  
Immeuble Synergie - Californie 2  
97232 LE LAMENTIN  
SIRET : 878 157 668 00012 - APE : 4110A  
Guillaume Gallet de Saint Arès





## Annexe 3 : Prises de vue lointaines et rapprochées du site



### A. Vue rapprochée : photos prises en novembre 2021









B. Vue éloignée : Vue par drone réalisée en septembre 2021







## Annexe 4 : Présentation du projet

Le projet est localisé au Nord de la commune de Ducos en Martinique, à proximité de l'aéroport Aimé Césaire et du pôle d'échange du TCSP. La parcelle cadastrale N°0E-676 concernée par l'aménagement est bordée :

- à l'Est par la Route du Bac,
- au Sud-Est par l'Allée des Souvenirs
- au Sud-Ouest par la RN5
- au Nord par la rivière Caleçon

### 1. Les éléments programmatiques

Le projet consiste en la création d'un éco-parc d'entreprises et d'artisanat sur le site CARRERE BAC

Il s'agit de la construction de 5 bâtiments sur 3 niveaux (RDC, R+1 et R+2) abritant diverses activités:

- Bâtiment 1: des commerces, un cabinet médical, des bureaux et de la restauration
- Bâtiment 2: une boulangerie, un opticien, une pharmacie, des bureaux et de la restauration
- Bâtiment 3: des commerces, des bureaux et des activités de loisir
- Bâtiment 4: une crèche
- Bâtiment 5: des commerces, des bureaux et de la restauration

Des secteurs dans ces bâtiments sont utilisés comme surfaces de réserves pour un développement ultérieur.

7 poches de stationnement (dont un parking silo de 445 places) complètent l'offre représentant un total de 775 places.

L'accès à l'éco-parc est prévu grâce à un giratoire depuis la route du Bac.

### 2. Les 3 piliers de fondation du projet

Le projet s'appuie sur 3 piliers pour constituer la ligne directrice de conception de l'éco-parc : **Exemplarité, Bien-être et Attractivité.**



Le projet est exemplaire en terme de création d'emploi et de dynamisation du secteur du BTP. Il permettra aussi l'incubation de start-ups et favorisera le circuit-court.

L'innovation est le maître mot de ce futur éco-parc grâce au biosourcing local et à la mise en place d'espace coworking.

Le projet est conçu en tenant compte des contraintes environnementales et avec la volonté d'être vertueux : projet éco-conçu, mise en place de panneaux photovoltaïques de 1,5MW en toiture avec une étude future visant à optimiser la part d'autoconsommation sur le site, création de bornes électriques, présence de parkings végétalisés, recyclage des déchets, optimisation des déplacements, préservation de l'écosystème, mise en place de ruches.



L'écoparc sera un lieu d'intégration sociale et professionnelle des jeunes (tiers-lieu, pépinière, recrutement local...).

Il facilitera l'accès aux soins et à la prise en charge médico-sociale grâce à la création d'un centre médical et de la présence d'une pharmacie.

Le projet vise aussi à promouvoir la culture avec la présence d'artistes locaux, d'organisation d'expositions, la création d'un jardin pédagogique et d'un jardin des senteurs. Le sport est également à l'honneur avec la mise en place d'un parcours de santé, l'installation d'une salle de fitness, d'espaces de loisirs et de détente en plein air.



L'écoparc est un concept de quartier novateur en matière de services, partage et cohésion sociale.

Il s'agit non seulement d'un nouveau centre d'activité situé au carrefour de la Martinique mais aussi d'une opportunité économique pour le territoire et la population.

### 3. Certifications visées

En adéquation avec sa volonté d'être vertueux vis-à-vis de l'environnement, le maître d'ouvrage a la volonté de concevoir ce projet de manière à obtenir une certification environnementale (NF HQE et/ou BREEAM Bon).

#### 4. Conception paysagère

Pour obtenir une bonne intégration du projet et un meilleur effet visuel, les végétaux utilisés doivent suivre plusieurs principes :

- Être en priorité des espèces adaptées au climat issu de la situation géographique du quartier Carrère Bac. Ce critère est essentiel au bon développement de l'aménagement avec un coût d'entretien et d'arrosage réduit.
- Associer plusieurs essences végétales (massifs plurispécifiques). L'association de plusieurs essences donne une meilleure intégration paysagère avec des variations de teintes, un meilleur garnissage et une meilleure résistance aux maladies et aux parasites.
- Pour les espaces proches des bâtiments à distance inférieure à 5 mètres il est conseillé de privilégier les palmiers au détriment des arbres feuillus. Le palmier est très intéressant pour les oiseaux et permet de diversifier la flore. Multiplier les zones d'habitats pour la faune est un point levé en conclusion du rapport de l'état faune, flore. « En conclusion, le niveau d'enjeu environnemental concernant les habitats et la flore sur la parcelle du projet est faible à localement moyen. Il faut cependant noter que malgré la faiblesse patrimoniale de la composition floristique du site, il peut constituer un habitat non négligeable pour la faune, en particulier à certaines périodes de l'année (ex : site de repos des oiseaux migrateurs, zone de chasse des chiroptères, reproduction des odonates) ».

Le choix des essences doit présenter une valeur écologique importante avec des axes de développement durable :

- Biodiversité.
- Participation de la végétation à la chaîne alimentaire en employant des essences à fleurs et à fruits recherchés par la faune et surtout en évitant d'employer des espèces méritant des tailles qui limiteraient la floraison et la fructification.
- Renforcement de la flore indigène sans tomber dans l'excès pour lutter contre la banalisation du paysage.

Les espèces autochtones s'intègrent au mieux dans le milieu naturel et ne nécessitent pas de soins spécifiques d'entretien

Parmi la strate arbustive, il est prévu la plantation d'espèces autochtones tel que le *Chrysobalanus icaco* (Icaquier) et le *Tecoma stans* (Bois pissenlit). Ces espèces présentent des qualités paysagères et culturelles très intéressantes qui viendront en complément pour diversifier le reboisement.

L'icaquier sera utilisé en haie avec son feuillage coriace et persistant et ses fruits comestibles tant pour l'homme que pour la faune environnante au projet, notamment les chiroptères.

Le Bois pissenlit (arbuste de milieu xérophile) est planté en massif. Il supporte l'exposition en plein soleil ou mi-ombre, sa fleurs jaune vif, en forme d'entonnoir, réunies en grappes terminales est très nectarifères, elles sont visitées par les papillons et les colibris. L'espèce est en fleur presque toute l'année et surtout d'octobre à avril.

Le projet paysager dans le choix des essences présente une valeur écologique et culturelle importante avec des axes de développement durable :

- Biodiversité qui entend ajouter à la flore indigène et aux espèces de reboisement mono spécifique, des essences ornementales.

- Participation de la végétation à la chaîne alimentaire en employant des essences à fleurs et à fruits recherchés par la faune et surtout en évitant d'employer des espèces méritant des tailles qui limiteraient la floraison et la fructification. D'où l'utilisation de palmiers autour des bâtiments.
- Renforcement de la flore indigène sans tomber dans l'excès pour lutter contre la banalisation du paysage.

En conclusion, au titre du programme environnemental, l'une des cibles relatives à la qualité des espaces extérieurs et à la biodiversité en application du référentiel QEB est justement de favoriser la végétation des espaces notamment au niveau des stationnements tout en respectant la végétalisation existante et les espèces locales.

#### Listes de végétaux préconisés pour ce projet

Les tableaux suivants serviront de base de données dans la sélection des végétaux pour ce projet :

- Liste d'arbres de Martinique pour une association d'espèces endémiques, autochtones et ornementales :

Nom Scientifique	Nom vernaculaire
Anacardium occidentale	Noix de Cajou
Azadirachta indica	Arbre de Neem
Bauhinia variegata 'Candida'	Arbre à orchidées blanc
Bauhinia x blakeana	Arbre à orchidées fuschia
Bixa orellana	Roucou
Bontia daphnoides	Olivier bord de mer
Calliandra haematocephala	Pompon marin
Calliandra haematocephala 'nana'	Pompon marin nain
Callophyllum calaba	Galba
Cassia alata	Casse ailée
Cassia fistula	Faux séné
Cassia javanica	Casse rose
Cassia siamea	Casse jaune
Coccoloba uvifera	Raisinier bord de mer
Cordia sebestena	Sebestier
Erythrina variegata	Immortelle - coupe vent
Flacourtia jangomas	Merisier pays
Haematoxylon campechianum	Campêche
Hymenaea courbaril	Courbaril
Inga laurina	Pois doux
Lagestroemia speciosa	Lilas des Indes
Lonchocarpus dominicensis	Savonnette rivière
Pimenta racemosa	Bois d'Inde
Plumeria alba	Frangipanier
Plumeria rubra	Frangipanier
Pongamia pinnata	Pongame
Schefflera actinophylla	Arbre ombrelle
Tabebuia argentea	Poirier jaune
Tecoma stans	Bois pissenlit

- Liste de palmiers de Martinique pour une association d'espèces endémiques, autochtones et ornementales :

Nom Scientifique	Nom Français
Archontophoenix alexandrae	Palmier Alexandre
Bismarckia nobilis	Palmier de Bismarck
Carpentaria acuminata	Palmier de Carpentier
Chrysalidocarpus lutescens	Multipliant
Coccothrinax barbadensis	Palmier balai
Livistona chinensis	Palmier éventail du Chinois
Phoenix roebelinii	Dattier nain
Pritchardia pacifica	Palmier éventail du Pacifique
Ptychosperma elegans	Palmier bambou à tronc unique
Ptychosperma macarthurii	Palmier bambou à troncs multiples
Syagrus romanzoffianum	Palmier de la reine
Veitchia joannis	Joannis Palm
Veitchia merrillii	Palmier de Floride
Wodyetia bifurcata	Palmier queue de renard

- c. Liste d'arbustes de Martinique pour une association d'espèces endémiques, autochtones et ornementales :

Nom Scientifique	Nom Français
Acalypha hispida	Queue de chat
Allamanda schottii	Golden trumpet
Alocasia macrorrhiza	Oreille d'éléphant
Aloe helenae	Aloes
Alpinia pupurata ping ginger	Gingembre d'ornement rose
Alpinia pupurata red ginger	Gingembre d'ornement rouge
<u>Arundina graminifolia</u>	Orchidée bambou
Bougainvillea sp	Bougainvilliers variés
Callisia fragrans	Callisie odorante
Chrysobalanus icaco	Zicaque
Clerodendrum japonicum	Clérodendron
Codiaeum variegatum	Croton
Conocarpus erectus	Mangle argentée
Cordylina terminalis 'Prince Albert'	Cordylina
Cyperus involucreatus	Faux Papyrus
Dracaena fragrans 'Massangeana'	Dragonnier à larges feuilles panachées
Dracaena marginata	Dragonnier de Madagascar vert
Dracaena sanderiana	Dragonnier à large feuilles
Duranta repens	Vanillier de Cayenne
<u>Excoecaria bicolor</u>	Croton de Chine
<u>Galphimia gracilis</u>	Pluie d'or
Gardenia Jasminoides	Jasmin du Cap
Heliconia carai-bea	Balisier des caraïbes
Heliconia psittacorum	Bec de perroquet
Hibiscus rosa-sinensis	Rose de Chine
Ixora javanica rosea	Ixora rose
Jasminum multiflorum	Faux jasmin
Leea coccinea rubra	Léea pourpre
Leea guineensis	Léea
Malvaviscus arboreus	Hibiscus piment
Monstera deliciosa	Monster délicieux
Nephrolepis biserrata	Fougère queue de poisson
Nerium oleander	Laurier rose
Pennisetum setaceum 'Rubrum'	Herbe fontaine
Philodendron giganteum	Philodendron
Philodendron selloum	Philodendron
Pleomeles reflexa	Pleomele panachée
Pleomeles 'Song of Jamaica'	Pléomele
Polyscias paniculata	Polyscias à feuilles composées
Quiscalis indica	Caractère des hommes
Ruellia brittoniana	Ruélia de Brittons violet
Russelia equisetiformis	Goutte de sang
Schefflera arboricola	Trinette
Suitera	Suitera
Thunbergia erecta	Tunbergie érigée
Turnera ulmifolia	Turnera jaune vif
Vetiveria zizanioides	Vétiver
Wedelia trilobata	Herbe soleil
Xiphidium caeruleum	Cola de Paloma



## 5. Éléments d'urbanisme, volume des constructions et adaptation aux contraintes environnementales

Le projet respecte le règlement du POS concernant l'implantation des nouvelles constructions. L'écoparc est localisé :

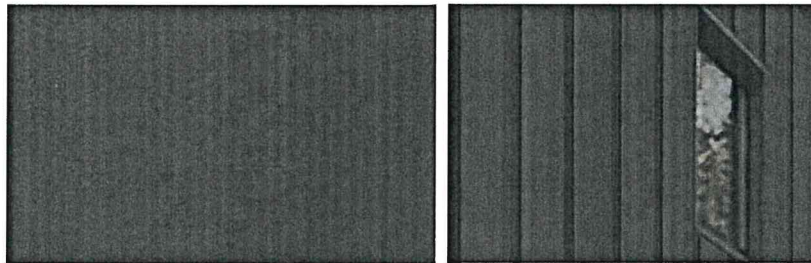
- 6 m en retrait par rapport à l'emprise publique
- 75 m en retrait par rapport à la RN5
- 3 m en retrait des limites séparatives

Les constructions sont situées à plus de 8 m les unes des autres et présentent :

- à l'Ouest, une partie dédiée au stationnement des clients
- à l'Est, les voiries utilisées pour les besoins de livraison, le stationnement du personnel

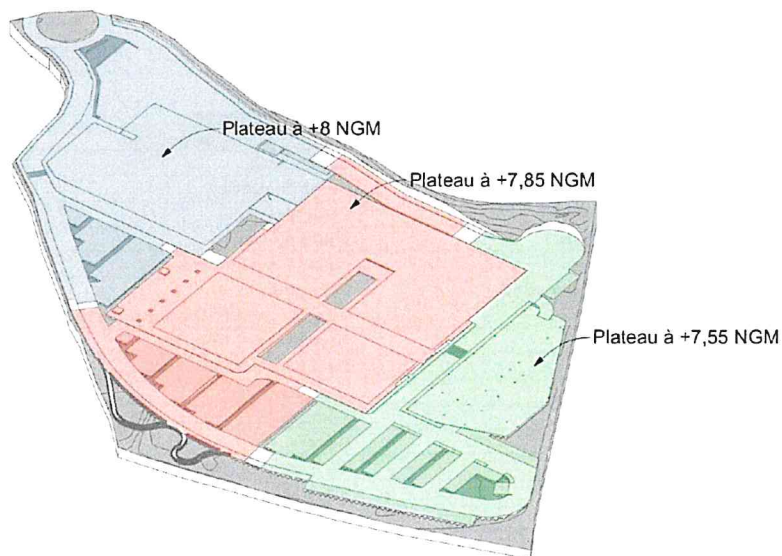
Les abords immédiats sont traités soit en espaces de circulation piétonne ombragée soit en parvis avec une zone accueillant des sculptures.

Les façades sont constituées de pare-soleils et de bardages métalliques. La toiture (à double pente), est équipée de panneaux photovoltaïques.



*Echantillon couleur de la façade métallique projeté*

Le projet a été particulièrement étudié pour s'adapter au terrain et respecter la réglementation en vigueur. En effet une attention particulière a été portée pour respecter l'écoulement des eaux, le site de projet étant situé dans une zone à enjeu inondation au PPRI de Martinique. Ainsi, la hauteur du premier plancher utile par rapport au terrain naturel est conforme vis-à-vis du PPRI.



*Axonométrie de principe des niveaux de plateforme du site de projet*

Par ailleurs les hauteurs imposées par le POS de Ducos sont respectées conformément aux précisions apportées par l'Article NA-UE9. "Hauteur maximale des constructions" (à savoir 15m entre l'égout du toit ou à l'acrotère pour le point haut et à partir de la chaussée de la voie au droit de la construction pour le point bas).



*Vues depuis la zone de stationnement ou le bassin de rétention sur les façades Ouest*

#### **6. Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain**

Depuis l'espace public, la façade Est sera partiellement visible à travers la végétation. Les éléments de haute tige seront concentrés dans le talus séparant le terrain de la route du Bac, renforçant la séparation visuelle déjà établie par la différence d'altimétrie entre le site de projet et le quartier Bac.









Afin de permettre l'écoulement des eaux, l'ensemble des constructions projetées sont situés sur un vide sanitaire inondable, aéré, vidangeable et non transformable. Le parking sera surélevé au moyen d'un remblai transparent laissant une porosité hydraulique des eaux de crues et une perméabilité de eaux pluviales pour retrouver la même côte altimétrique que les bâtiments au-dessus de la côte de crue centennale.

Il n'est pas prévu de clôtures, des haies seront néanmoins imaginées le long de la route du Bac et sur la limite Sud de la parcelle.



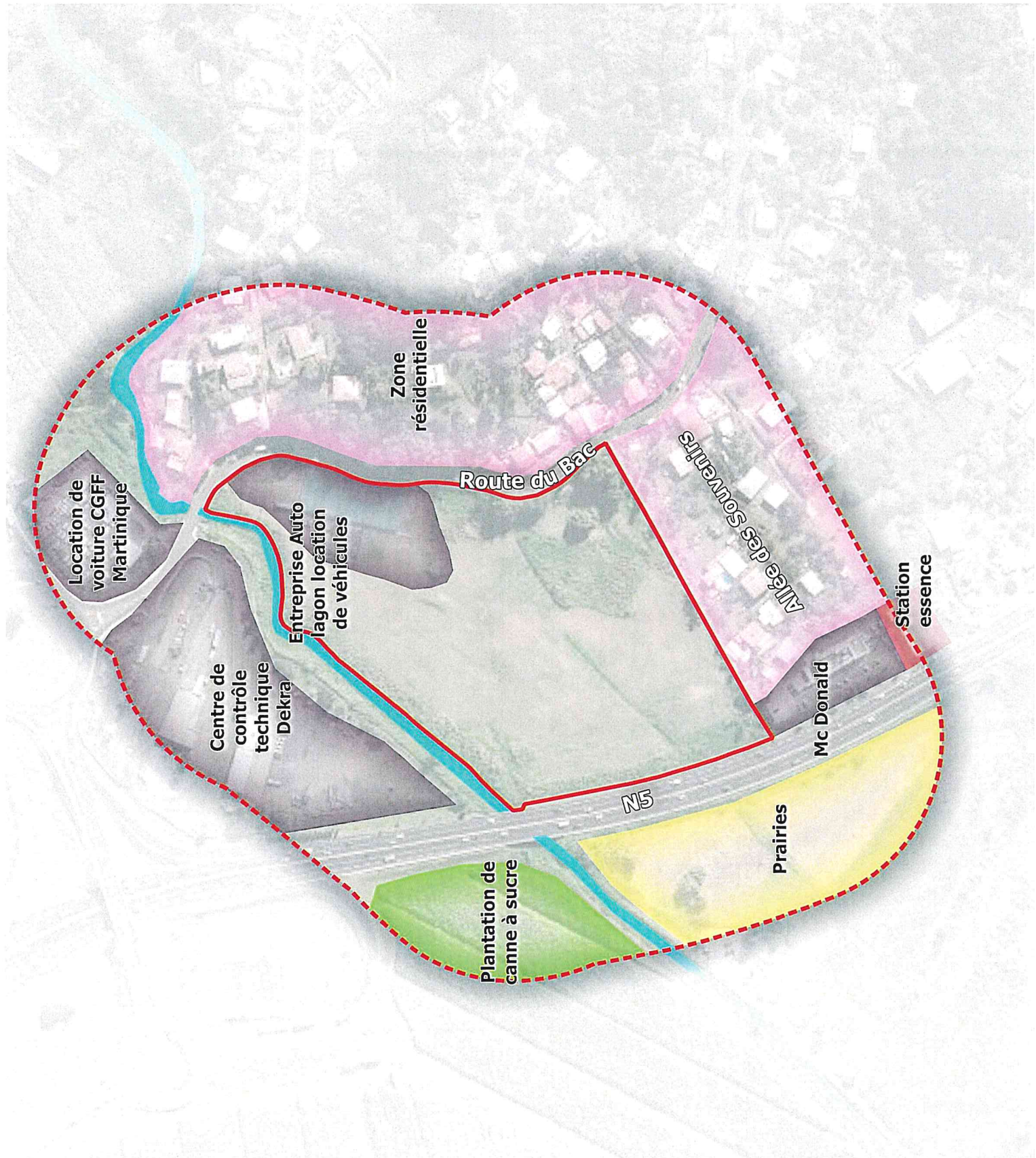
objet de création d'éco-village d'entreprises et d'artisanat en Martinique sur la commune de Ducos

**PLAN DES ABORDS DU PROJET**

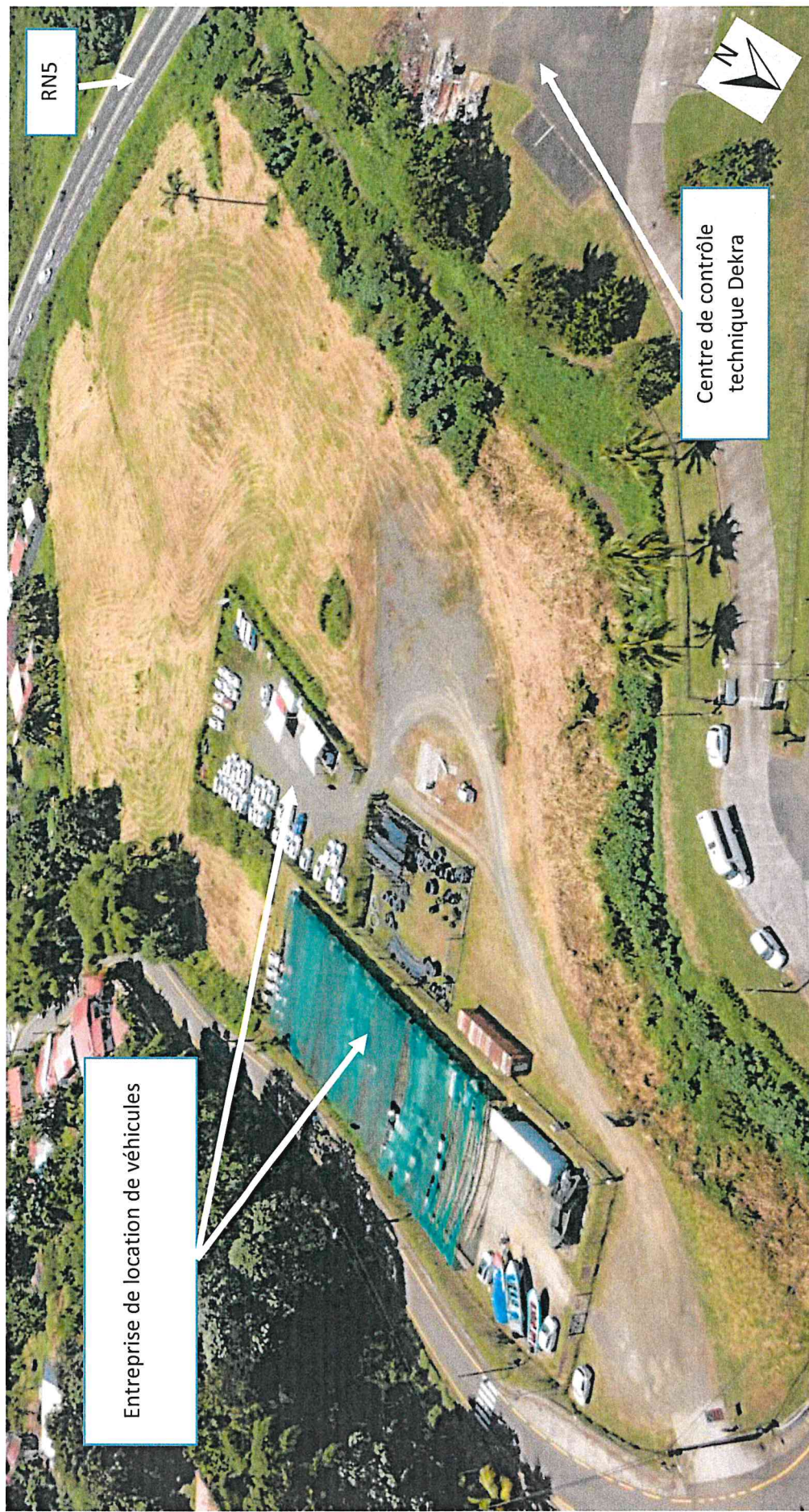
-  Périmètre du projet
-  Périmètre des abords (100 m autour du projet)
-  Rivière Caleçon
- Occupation du sol**
-  Entrepise
-  Plantation de canne à sucre
-  Prairies
-  Station essence
-  Zone résidentielle



Source(s) : Ortho 20 cm



**Annexe 6 : Situation actuelle du site**



Vue par drone réalisée en septembre 2021



**SINTORIN MARTINIQUE**  
**SINTORIN** Immeuble Synergie 21 Californie 2 Le Lamentin  
 contact@sintorin.com

**MAAC**  
 21 rue de chaillion PARIS  
 contact@ozasa.com

**CONCEPT ECO-VILLAGE D'ENTREPRISES ET ARTISANAT**  
 Carrère-Bac (APS)

Pièce N° APS.1

Echelle:

**Plan Masse**

APS

DATE D'EDITION  
 18/01/2022

1/100

Zones 2 Roues	
Superficie	
22,41	
22,95	
25,11	
45,11	
59,04	
64,97	
<b>239,59 m<sup>2</sup></b>	

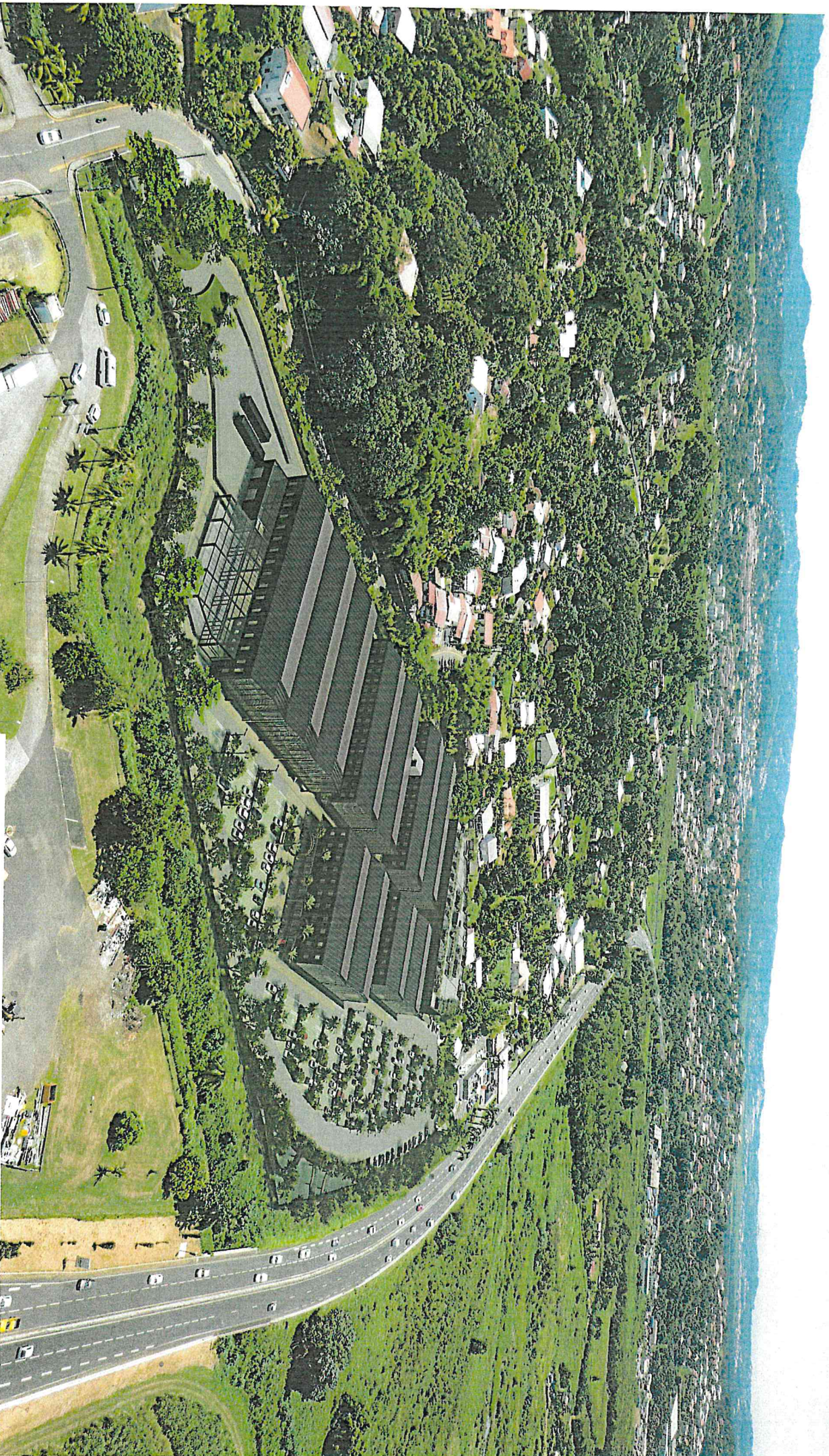
- Poche de stationnement n°1:**  
7 places de stationnement
- Poche de stationnement n°2:**  
39 places de stationnement réservées à la clientèle  
\_ Dont 4 places PMR et 3 places "famille"  
\_ Dont 7 places pré-équipées pour véhicule électrique
- Poche de stationnement n°3:**  
163 places de stationnement réservées à la clientèle:  
\_ Dont 10 places PMR et 7 places "famille"  
\_ Dont 8 places pré-équipées pour véhicule électrique
- Poche de stationnement n°4:**  
43 places de stationnement au RDC  
47 places de stationnement au R+1, soit un total de 90 places réservées au personnel
- Poche de stationnement n°5:**  
6 places de stationnement réservées au personnel
- Poche de stationnement n°6:**  
70 places de stationnement au RDC  
75 places de stationnement par plateau avec 5 niveaux (R+5), soit un total de 445 places;  
\_ Dont 74 places réservées au personnel  
\_ Dont 48 places pré-équipées pour véhicule électrique
- Poche de stationnement n°7:**  
25 places de stationnement réservées à la clientèle


**Total de 775 places**



SINTORIN MARTINIQUE  
SINTORIN Immeuble Synergie ZI Californie 2 Le Lamentin  
MAAC  
ZI rue de chaillien PARIS  
contact@svs.a.com

CONCEPT ECO-VILLAGE D'ENTREPRISES ET ARTISANAT  
Carrière-Bac (APS)  
Pièce N° APS 6  
Plan des espaces destinées au stationnement  
APS  
DATE D'EMISION 18/01/2022




**SINTORIN MARTINIQUE**  
 Immeuble Synergie ZI Califomie 2 Le Lamenin  
 contact@sintorin.com

<b>CONCEPT ECO-VILLAGE D'ENTREPRISES ET ARTISANAT</b>	
Pièce N° APS 10 Echelle	Carrère-Bac (APS) <b>Intégration paysagère</b> (Route du Bac)
11	APS DATE D'EDITION 19/01/2022